

FICHE D'AIDE : URBANISME

1/3

Si vous avez un projet (construction, aménagement, modification de l'existant), vous pouvez consulter cette fiche d'aide ainsi que les fiches thématiques associées.

La mairie reste bien entendu accessible pour toutes demandes de renseignements.

Ce qu'il faut savoir :

- **La commune de RETONFEY est soumise à la réglementation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** Ce document organise le développement de la commune en instaurant des règles et prescriptions d'aménagement visant à préserver une cohérence territoriale.
- Les travaux sont donc soumis à la **délivrance d'une autorisation d'urbanisme** par la commune pour vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles du PLU.
- En fonction du type projet et du lieu, il faut déposer une **demande de permis** (permis de construire, d'aménager...) ou une **déclaration préalable** de travaux.
- Seuls les **documents officiels de type Cerfa**, remis par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposés à la mairie, sont valables. Les formulaires peuvent être retirés en mairie ou téléchargés sur le site du Service Public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Constituer un dossier :

- En mairie, **un seul exemplaire du dossier à déposer vous est remis**, mais ce dernier est à remettre en :
 - 2 exemplaires pour une **DECLARATION PREALABLE**
 - 4 exemplaires pour une demande de **PERMIS DE CONSTRUIRE**
- Un dossier complet =
 - Formulaire Cerfa complété, daté et signé, y compris la fiche de déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions (si le projet ne crée pas de surface : inscrire « 0 m² »)
 - Pièces complémentaires demandées en fonction de votre projet (plan de situation, plan de masse, photo...)

Traitement d'un dossier :

Une fois complété et déposé en mairie, une référence est attribuée au dossier et un récépissé est délivré, validant la date de réception de votre demande. L'instruction des demandes est faite par le service urbanisme de la CCHCPP.

Les délais d'instruction à compter du dépôt de la demande (*) :

- Déclaration préalable : 1 mois
- Permis de construire : 2 mois



(*) L'article R423-22 du Code de l'urbanisme dispose : « le dossier est réputé complet si l'autorité compétente n'a pas, dans le délai d'un mois à compter du dépôt du dossier en mairie, notifié au demandeur ou au déclarant la liste des pièces manquantes dans les conditions prévues par les articles [R. 423-38](#) et [R. 423-41](#). »

Une fois votre dossier instruit, le secrétariat de mairie vous convoquera pour retirer votre arrêté d'autorisation ou de refus.

Astuces :

Trouver les références cadastrales de son terrain :

- Dans l'acte de vente de la propriété concernée par le projet
- Sur www.cadastre.gouv.fr, en faisant une recherche par adresse.

Editer un plan de situation et un plan de masse :

- Aller sur www.cadastre.gouv.fr
- Sélectionner le département 57 et/ou saisir l'adresse du terrain

MA RECHERCHE

Veuillez préciser le nom de la voie.

N° de voirie et rue

ex : 15 bis rue Emile Zola, place de la Bastille

Lieu-dit

ex : Gamarde, Petit Rognac

Ville, Commune

ex : Rennes, Paris 9

Code Postal

ex : 69008

Département

ex : Essonne, Côte-d'Or

Afficher résultats par page

[REINITIALISER](#) [RECHERCHER](#)

- Sélectionner le résultat

Résultats pour votre recherche

Vous avez recherché les parcelles situées à l'adresse suivante : 8 PL SAINT MARTIN localisées sur la commune suivante : RETONFEY (57).

Vous pouvez visualiser le plan et éditer gratuitement des extraits (format A4/A3) ou commander des feuilles de plan (format A0).

[Comment est calculé le coût d'une commande ?](#)

De 1 à 2 sur 2 résultats correspondant à votre recherche.

Trier par

Parcelle n° 3 - Feuille 000 1 01 - Commune : RETONFEY (57645)	Voir (gratuit)
● Feuille 000 1 01 - Commune : RETONFEY (57645)	Voir (gratuit) Acheter

Page précédente Page suivante

- Sur la carte, aller dans « outils simples » → « imprimer »
- Paramétrer l'impression en mode « outils avancés » (bandeau en bas de l'écran)
- Retourner dans « imprimer », sélectionner « plan de situation »
- Cliquer sur la parcelle (point rouge sur la carte)
- Vous pouvez valider puis demander un aperçu et une édition (PDF)

Parcelle 3 - Feuille 000 1 01 - Commune : RETONFEY (57)

> Coordonnées en projection : RGF93CC49 X=1941047.05 Y=8220250.94
 > Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (49° 8' 5" N - 6° 18' 16" E) - Latitude = 49.134925 N - Longitude = 6.304510 E
 > Veuillez cliquer sur une parcelle pour démarrer une nouvelle sélection.

Imprimer > Plan de situation > Paramètres de l'impression

Veuillez sélectionner une ou plusieurs parcelles avec la souris pour préparer l'édition du plan de situation.

> Effacer la dernière sélection (touche Retour)

> Effacer toutes les sélections courantes (touche Echap)

[VALIDER](#)